Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 056-215601634-20260624-DCM2026062442-DE

Ploërdut
fleur de granit

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 18 juin 2026

Date d'affichage : 18 juin 2026

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 14

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre juin à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de PLOËRDUT, dûment convoqué, s'est réuni, à l'espace Koëd Noz (suivant arrêté municipal du 22 juin N°00028/2026), sous la présidence de M. Jean Luc GUILLOUX, Maire.

Présents : M. GUILLOUX, Mme VOLA, M. SCRAIGN, Mme PLASSE, M. FOUILLÉ, M. NICOLAS, Mme EZANIC, M. GUILLEMOT, Mme LE MER, M. RÉTY, Mme PLANQUE, Mme ACHARD (arrivée à 19h13 et n'ayant pas pris part au vote des délibérations DCM 2026-06-24-41, DCM 2026-06-24-42, DCM 2026-06-24-43 et DCM 2026-06-24-44), Mme RUYET, M. BROUSSOT, M. ROUDAUT-DESFORGES.

Secrétaire : Monsieur Julien GUILLEMOT

DCM2026-06-24-42 : Désignation d'un secrétaire de séance

Selon l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal doit en début de séance désigner parmi ses membres un secrétaire de séance chargé de rédiger le procès-verbal.

Monsieur le Maire propose de désigner Monsieur Julien GUILLEMOT comme secrétaire de séance

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Désigne, à l'unanimité Monsieur Julien GUILLEMOT comme secrétaire de séance

Certifié exécutoire

au vu de la transmission en Sous-préfecture
le :
Publié ou notifié le :

Le secrétaire
Monsieur Julien GUILLEMOT

Fait et délibéré les jour, mois an susdits
Pour extrait conforme
Le Maire,
JL. GUILLOUX

MAIRIE de PLOERDUT
56 (Morbihan)